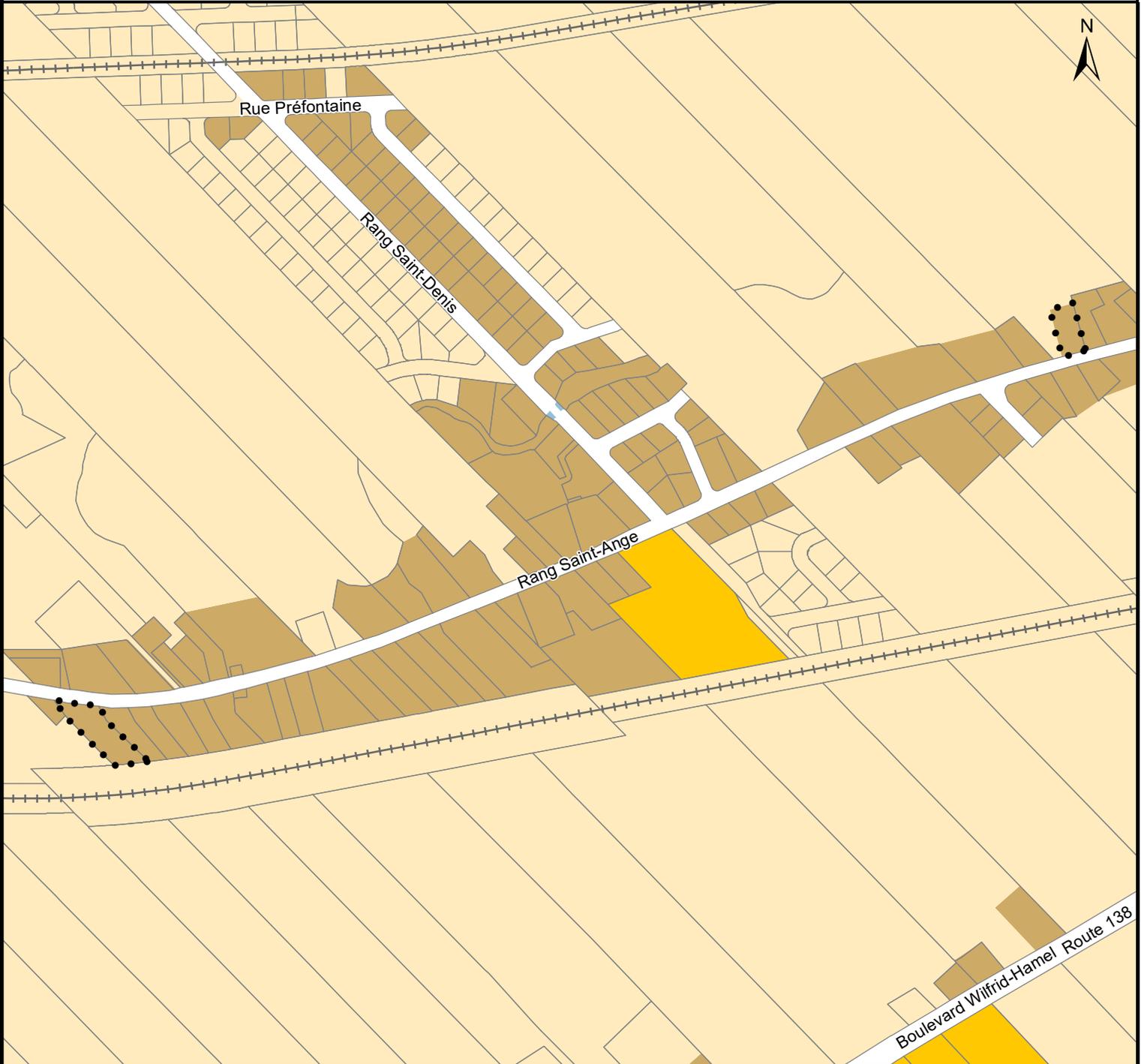


Grande affectation du territoire

	Centre-ville		Urbain - Québec - Lac Saint-Charles		HMA-1 Hameau mixte agricole 1
	Pôle urbain régional (Sainte-Foy, Belvédère, Wilfrid-Hamel/Laurentienne, D'Estimauville, Lebourgneuf)		Urbain - Saint-Augustin-de-Desmaures		HMA-2 Hameau mixte agricole 2
	Corridor structurant 1		Commerce majeur		HMF-1 Hameau mixte forestier 1
	Corridor structurant 2		Équipement majeur (ExpoCité, Cité universitaire, Zones portuaires et aéroportuaire)		HMF-2 Hameau mixte forestier 2
	Corridor structurant 3		Campus technologique		Agriculture
	Urbain - Québec		Industrie et commerce		Conservation naturelle
	Urbain - L'Ancienne-Lorette		Hameau résidentiel agricole		Parc et espace vert
			Hameau résidentiel forestier		Forêt
					Territoire touché
					(À titre indicatif seulement)



SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT ET DE
L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ R.A.V.Q.1310 EXTRAIT DE LA CARTE 37 - GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Date du plan : 2024-04-17
No du règlement : R.A.V.Q.1671
Préparé par : S.R.

No du plan : RAVQ1671A02
Échelle : 1:5 750